

pement rural, l'énergie, le transport, le secteur privé, la décentralisation et l'environnement.

Enfin, un partenariat sera aussi noué avec les Organisations de la Société Civile, y compris les ONG, travaillant sur le développement local, la lutte contre la corruption et l'utilisation judicieuse des ressources tirées de l'exploitation minières.

PARTIE III : AUTRES ASSISTANCES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

D'autres assistances sont en cours et s'inscrivent en grande partie dans la réforme du secteur minier en Guinée.

C'est le cas de l'assistance de la Banque Mondiale, le plus important partenaire au développement dans le secteur. Son assistance est dirigée vers :

- (i) l'appui à la revue des conventions minières,
- (ii) le renforcement des capacités de différents ministères concernés par la question minière (Mines et Géologie, Environnement, Transports et Finances).
- (iii) le renforcement de la gouvernance des structures de gestion du secteur minier, et
- (iv) le renforcement du cadre réglementaire, y compris le développement des Partenariats Public Privé (PPP) pour les infrastructures auxiliaires de transport minier,

L'assistance de la Banque Mondiale au secteur minier en Guinée porte aussi sur le développement d'investissements PPP pour promouvoir d'autres secteurs économiques autour des zones minières et le renforcement de la capacité de structures locales dans le dialogue avec les entreprises minières. Enfin, il met l'accent sur le renforcement de la transparence, de la reddition des comptes et de la participation de tous les acteurs concernés par le secteur minier.

L'assistance de la Banque Africaine de Développement (BAD) se situe dans le cadre de la revue des conventions minières. En outre, 2 Experts juristes sont recrutés et placés à la Présidence et au Ministère des Mines et de la Géologie pour accompagner la réforme du secteur minier. Enfin, les capacités des structures nationales impliquées dans le processus ITIE seront renforcées.

D'autres partenaires (AFD, Revenue Watch Institute) sont impliqués dans la réforme du secteur minier. A l'heure actuelle, les interventions sont focalisées sur la préparation des textes d'application du nouveau code minier.

Concernant le développement local dans les zones minières, le nouveau code a prévu des dispositions portant sur le financement du développement local (Fonds de Développement Local et Accord de Développement Communautaire) dont les textes d'application sont en cours de préparation. La réflexion a pu avancer avec notamment les conclusions de l'étude réalisée par le Columbia Center for Sustainable Investment²⁵ (CCSI) à la demande de la SAG (AngloGold Ashanti). CCSI a travaillé avec les autorités locales et les communautés de Siguiri pour concevoir des plans de développement local basés sur les OMD, plans à faire financer par les revenus fournis par les entreprises minières.

A cet effet, l'étude a analysé les aspects du code minier portant sur le financement du développement local, et a proposé des recommandations tirées des meilleures pratiques. Ces recommandations doivent cependant être ajustées après l'adoption des textes d'application du code minier. Elles devront aussi prendre en considération les approches testées par l'UNCDF dans le cadre du Programme de Développement Local de la Guinée dont la phase 3 vise à accélérer la réalisation des OMD au niveau local

²⁵ CCSI: Fonds et Accords de Développement Communautaire suivant le nouveau code minier, 2013.

en s'appuyant sur les compétences transférées par le Code des collectivités locales.

Appui des partenaires au secteur minier en Guinée					
	Politique minière Cadre réglementaire et institutionnel	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	Investissement en capital humain, social, physique et financier	Financement
Agence Française de Développement	Assistance au MMG (code minier)		Formation sur les métiers de la mine		6,46 millions US \$ (en cours d'exécution)
Banque Mondiale	Cadre et développement institutionnel Revue des conventions Cadastré ITIE	Plan de développement régional et local Amélioration du contenu local des approvisionnements Evaluation d'impact environnemental		Structure de gouvernance du FSI Infrastructures minières (Schéma et cadre de régulation)	20 millions US \$ (en cours d'exécution)
BAD	Revue des conventions Assistance juridique ITIE				10,74 millions US \$ (en cours d'exécution)
Chambre des Mines		Prévention des conflits, RSE et développement local			
FMI			Assistance technique (fiscalité minière, FSI et politique budgétaire)		Pm
Revenue Watch Institute	Assistance technique au MMG (code minier)				0,55 million US \$ (en cours d'exécution)
UNCDF		Fonds de développement local			5 millions US \$ (à mobiliser)
VALE Columbia Center		Code minier et développement communautaire			Financement SAG (AngloGold Ashanti)

Appui des partenaires au secteur minier en Guinée					
	Politique minière Cadre réglementaire et institutionnel	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	Investissement en capital humain, social, physique et financier	Financement
AIDE ACTION	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
ACORD		Prévention des conflits			
CECIDE	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
Conseils Régionaux des OSC en Guinée	Lutte contre la corruption	Prévention des conflits			
Association de ressortissants²⁶	Promotion de la bonne gouvernance				
Coalition des ONG nationales²⁷	Promotion de la bonne gouvernance (ITIE)				
UNCDF		Appui technique au DL dans les zones minières ²⁸			
CECI		Appui technique au DL dans les zones minières			
CAD		Appui technique au DL dans les zones minières			

Pour assurer l'efficacité de ces différents appuis, il existe un Groupe de Coordination «Gouvernance des industries minières » qui fédère l'ensemble des interventions des partenaires au développement travaillant sur le secteur minier. La Banque Mondiale assure le leadership du côté des partenaires au développement.

Cependant la coordination inter-sectorielle (mines, agriculture, énergie, transport, industries et services, aménagement du territoire et développement local, environnement) reste encore à construire pour assurer une gestion équitable et durable des ressources minières pour le développement humain. Cette

²⁶ Fria, Kouroussa, Siguiré.

²⁷ En relation avec l'ONG « Publiez Ce Que Vous Payez ».

²⁸ ADF, CECI et CAD interviennent dans le cadre des programmes de développement communautaire de la SAG, de la CBG et GAC.

coordination inter-sectorielle est indispensable compte tenu de l'impact des différents projets (mines, énergie, chemin de fer, port...) sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle va faciliter la mise en place de réformes/investissements prioritaires et intégrés pour concrétiser le potentiel agricole et développer une base industrielle. Ces initiatives devront s'appuyer sur les synergies qui seront rendues possibles par la disponibilité des infrastructures de transport et d'énergie, la transformation locale d'une partie des ressources minières, le développement des chaînes de valeurs dans les mines et l'agriculture. Pour le moment, cette coordination inter-sectorielle n'est pas totalement structurée ; mais une dynamique de concertation et de coordination est déjà en cours, notamment du développement des infrastructures minières.

PARTIE IV : CADRE DE PARTENARIAT

Compte tenu de l'ambition du projet et des ressources limitées du PNUD, une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources sera préparée dès le démarrage du projet. Cette stratégie s'appuiera sur les avancées déjà enregistrées.

C'est le cas avec le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies (UN Peacebuilding-PBF) dont la 2ème phase envisage de soutenir la prévention des conflits et la promotion de l'emploi des jeunes dans les zones minières. C'est le cas aussi avec la Chambre des Mines de Guinée (Organisation Patronale des entreprises minières) qui a signé en 2013 une lettre d'engagement mutuel avec le Système des Nations Unies en Guinée pour :

1. réfléchir sur les enjeux de la prévention et la gestion des conflits dans le secteur minier en vue de promouvoir le développement humain ;
2. formuler une stratégie nationale de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) minières assortie d'un plan d'action détaillé ;
3. préparer et mettre en œuvre une stratégie de développement local dans les zones minières prenant en compte la question de l'emploi des jeunes.

La mise en œuvre du projet sera aussi en parfaite synergie avec les interventions des autres partenaires en faveur du développement minier (Banque Mondiale, BAD, UN/ECA...).

Par ailleurs, le PNUD, en sa capacité de Chef de file de la coordination générale des interventions des partenaires au développement, veillera à ce que les synergies soient développées entre le Groupe de Coordination «Gouvernance des industries minières» et les autres groupes, notamment ceux portant sur le développement rural, l'énergie, le transport, le secteur privé, la décentralisation et l'environnement.

Enfin, un partenariat sera aussi noué avec le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, y compris les ONG, travaillant sur le développement local, la lutte contre la corruption et l'utilisation judicieuse des ressources tirées de l'exploitation minières.

PARTIE V : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<p>Priorité nationale : Amélioration de la Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines</p> <p>Effet UNDAF 2 : D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives</p> <p>Indicateurs d'effet CPD :</p> <ol style="list-style-type: none"> Indicateur 1 : Code de conduite et mécanisme de dialogue opérationnel ; Point de référence - Inexistence de code de cadre (2011); Cible - Cadre institutionnel pour le dialogue politique opérationnel Indicateur 2 : Mécanisme national formel d'alerte précoce en place ; Point de référence - Pas de mécanisme d'alerte précoce ; Cible - Mécanisme d'alerte précoce en place et opérationnel Indicateur 3 : Existence d'un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du Programme de réforme administrative (PREMA) opérationnel ; Point de référence - Absence de mécanisme de coordination du PREMA; Cible - Mécanisme mis en place et opérationnel <p>Objectifs Stratégiques Applicables (Plan Stratégique du PNUD 2015-2018):</p> <ol style="list-style-type: none"> Une croissance économique et un développement équitable et soutenable intègre l'ensemble des capacités productives afin de créer de l'emploi et d'améliorer les moyens de subsistance des populations pauvres et marginalisées. Un renforcement de la gouvernance démocratique répond aux aspirations citoyennes à plus de liberté d'expression, de développement, de justice et de responsabilités des gouvernants Des stratégies de résilience permettent un retour au développement soutenable en cas de conflit ou de catastrophe naturelle. <p>Stratégie de partenariat : Stratégie de partenariat : Partenariat avec la Chambre des Mines de Guinée, le fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies (UNPBF), les partenaires au développement et les Organisations de la société Civile intervenant dans le secteur minier</p> <p>Titre du projet et ID (ID attribué par Atlas) : Titre et identifiant du projet (Reference ATLAS): Gestion des Industries Extractives pour le Développement Durable en Guinée</p>				
PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS (ANNEES)	ACTIVITÉS INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	CONTRIBUTIONS
<p>PRODUIT 1 : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gouvernance des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et une diversification des sources de croissance à long terme.</p> <p>Indicateurs : A. Existence de cadre institutionnel et réglementaire du</p>	<p>Année 1 : A.1. Expertise technique mise à la disposition du Cabinet du MMG (ii) un groupe de travail interministériel et multipartite est formé pour encadrer la Vision Minière de la Guinée (iii) un projet de Vision Minière pour la Guinée est en cours conception et de développement B.1. 50% des textes d'application du code minier sont disponibles</p>	<p>1.1 Vision Minière Nationale de long terme pour la Guinée élaborée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter(e) Assistant(e) Technique auprès du MMG - Formuler la Vision Minière Nationale - Mettre en place et opérationnaliser un cadre de coordination intersectoriel et multipartite encadrant la Vision Minière Nationale - Organiser des consultations Nationales sur la Vision Minière de la 	<p>MMG MATD</p>	<p>Expertise internationale Appui matériel Ressource : PNUD : 30 000 \$ RBA : 715 000 \$ BCPR : 396 000 \$ Fonds Contrepartie : 20 000 \$</p>

<p>bénéficié des Activités Génératrices de Revenus (AGR) par sexe</p> <p>Point de référence : 0</p> <p>G. Nombre d'emplois créés par sexe</p> <p>Point de référence : 0</p>	<p>G.3. 500 emplois sont créés dont 50% sont occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise à disposition d'expertise internationale - Appuyer la finalisation des textes d'application du code minier sur le financement du développement local - Appuyer l'accompagnement du mécanisme de financement du développement local dans les zones minières - Appuyer la constitution d'un de travail visant à réviser le modèle de Convention de Développement Local - Appuyer l'opérationnalisation d'un système de suivi et évaluation participatif, transparent et innovant des projets FDL - Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du fonds de développement économique local (financement de projet de DEL) - Réaliser des AGR/Travaux d'utilité publique selon l'approche HIMO 	<p>AM : 392 000 \$</p>	
<p>PRODUIT 2 : Les communautés, les entreprises et le Gouvernement disposent de cadres de concertation et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits liés aux activités minières</p> <p><u>Indicateurs :</u></p>	<p>Année 1</p> <p>H.1. Un observatoire sur les conflits créé au MMG</p> <p>J.1. 40 dont 1/3 des membres sont des femmes</p> <p>K.1. 70%</p> <p>L.1. La politique de responsabilité sociale des entreprises minières est disponible</p>	<p>2.1 La participation des communautés dans la gestion du secteur minier est renforcée en vue de prévenir et de gérer les conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'installation et l'opérationnalisation des 40 CCLM - Appuyer la sensibilisation et le renforcement des compétences techniques de 82 CCLM dans les localités minières ciblées 	<p>MMG MATD</p>	<p>BCPR : 25 000 \$</p> <p>PBF : 601 000 \$</p> <p>AM : 88 000 \$</p> <p>PNUD: 12 000 \$</p>

<p>H. Existence d'un observatoire sur les conflits au MMG Point de référence : Aucun observatoire sur les conflits n'a été créé</p> <p>I. Nombre d'acteurs (par sexe) disposant des connaissances sur les techniques de prévention et de gestion des conflits Point de référence : AD</p> <p>J. Nombre de structures de veille constituées, formées et fonctionnelles tenant compte de la dimension genre Point de référence : 0</p> <p>K. % de structures de dialogue/concertation opérationnelles entre les communautés, l'état et les miniers Point de référence : ND</p> <p>L. Existence d'une politique de responsabilité sociale des entreprises minières (RSE) opérationnelle Point de référence : Politique de RSE pas disponible</p> <p>M. Nombre d'acteurs (par sexe) formés et sensibilisés sur la RSE au niveau national et local Point de référence : 0</p> <p>N. Nombre d'initiatives de concertations, de dialogue, de prévention et de gestion des conflits pris au niveau communautaire Point de référence : 0</p> <p>O. Nombre d'initiatives de RSE réalisées</p>	<p>M.1. 300 dont 1/3 de femmes</p> <p>Année 2</p> <p>I.2. 100 dont 1/3 de femmes</p> <p>O.2. 50% des initiatives de RSE réalisées</p> <p>Q.2. 05 initiatives alternatives développées pour les femmes/filles victimes de prostitution</p> <p>Année 3</p> <p>N.3. 05 initiatives</p> <p>O.3. 80% des initiatives de RSE réalisées</p> <p>P.3. 1000 emplois sont créés par le biais de la Bourse de sous-traitance et de partenariat dont 50% sont occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations riveraines sur les mécanismes locaux et nationaux en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources minières - Appuyer la structure en charge du suivi des CCLM et de l'accompagnement à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Observatoire National des CCLM - Mettre en place 5 unités de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les structures de santé des localités minières - Mettre en place les démembrements de l'OPROGEM dans les commissariats de police - Elaborer, diffuser les Procédures Opérationnelles Standards sur la prévention et la prise en charge des VBG dans les localités minières et former les acteurs impliqués dans la prise en charge des VBG - Elaborer une stratégie de prévention des conflits dans les zones minières - Renforcer les capacités des acteurs (populations, entreprises, Société Civile...) sur la prévention et la gestion des conflits - Mettre en place un système de veille, d'analyse des informations et d'alerte sur les conflits (causes, germes...) 	<p>MMG/MATD Chambre des mines</p> <p>MMG</p>
---	---	--	--

Gestion opérationnelle du Projet		<p>artisanale de la mine en Guinée et ses effets, y compris les problèmes spécifiques des femmes et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents sur le travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale - Identifier des activités alternatives en faveur des femmes/ filles victimes de la prostitution dans les zones d'exploitation artisanale des mines 		
Staff		<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller(e) Technique Permanent (CIP, FTA, P5) - Expert National, Gestionnaire de Projet (SC, NOB) - Assistant(e) Administratif (ve) et Financier(e) (SC, G6) - Chauffeur (SC) - Missions et voyages 		<p>RBA : PM BCPR : 41 000 \$ PNUD : 166 000 \$</p>
Equipements		<ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un véhicule - Divers mobiliers de bureau (4 armoires, 5 bureaux, 5 fauteuils, 10 chaises, 01 table de réunion, machine à relier, 15 chaises pour table de réunion) - Matériels informatiques (4 laptops, 1 desktop, 01 petite imprimante couleur, 02 petites imprimantes noir blanc, 01 vidéoprojecteur, 01 scanner bureau, 02 onduleurs, 01 imprimante couleur avec scanner) - Photocopieur 		<p>PNUD : 75 000 \$</p>



	Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures de bureau et consommables - Communication : crédit de communication pour téléphone et accès Internet pour 5 personnes Fonctionnement véhicule (carburant et entretien véhicule) - divers 		BCPR : 45 000 \$ PNUD : 29 000 \$
	Suivi-Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Revues semestrielle et annuelle - Comité de pilotage - Missions de suivi sur le terrain - Evaluation finale du projet 		PNUD : 108 000 \$ Fonds Contrepartie : 15 000 \$

Plan de Travail Pluriannuel (AWP 2015-2017)

Année 1- Année 3 : 2015-2017

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	CALENDRIER			PARTIE RESPONSABLE	Source de financement	BUDGET PLANIFIE Description du budget	Montant
		A1	A2	A3				
<p>PRODUIT 1 : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gouvernance des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et une diversification des sources de croissance à long terme</p> <p>Indicateurs : A. Existence de cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier actualisée Point de référence : Une politique minière datant de 1999, mais nécessite une actualisation ; un code minier révisé en 2011 existe B. Nombre de textes d'application du code minier sur le financement du DL formulés Point de référence : AD C. Existence d'un modèle de convention de développement local actualisé Point de référence : Modèle de convention de développement local élaboré par l'UNCDF, mais nécessite une révision D. Existence d'un système de suivi et évaluation participatif, transparent et innovant des projets FDL Point de référence : Aucun système de suivi et évaluation participatif, transparent et innovant des projets FDL n'existe E. Existence d'une division en charge du suivi de la politique minière actualisée fonctionnelle Point de référence : Inexistence de Division du suivi de la politique minière actualisée F. Nombre de personnes ayant bénéficié des Activités Génératrices de Revenus (AGR) par sexe Point de référence : 0 G. Nombre d'emplois créés par sexe Point de référence : 0</p>	<p>1.1 Vision Minière Nationale de long terme élaborée</p>							
	<p>1.1.a Recruter un Conseiller Technique Principal auprès du MMG/Coordonnateur du Projet (FTA P5 International)</p>					TF-RBA	61300	318 000
			X	X			62300	310 000
					X	PNUD	63300	72 000
						TF-BCPR	61300	159 000
							62300	155 000
							63300	36 000
		<p>1.1.b Mettre en place et opérationnaliser un cadre de coordination intersectorielle pour le secteur minier</p>	X	X		MMG/PNUD	72100	16 000
		<p>1.1.c Organiser des consultations nationales sur la Vision Minière Nationale de la Guinée</p>		X		04000	72100	10 000
						Fonds de contrepartie nationale	71400	5 000
							75700	5 000
		<p>1.1.d Formuler la Vision Minière Nationale de la Guinée</p>	X	X		PNUD/JUNECA	71200	15 000
	<p>1.1.e Renforcer les capacités des agents du MMG, de la CMG, de la société civile, des élus locaux et des populations riveraines en matière de normes internationales pour la gestion durable des industries extractives</p>		X	X	TF-RBA	71300	10 000	
					TF-BCPR	71600	10 000	
						75700	10 000	
					Fonds de contrepartie nationale	71600	10 000	
						75700	10 000	
	<p>1.2 Politique minière révisée assortie d'une stratégie de développement du secteur minier guinéen pour la période 2015-2020</p>							
	<p>1.2.a Formuler un projet de révision</p>				PNUD	71200	15 000	

04

Année 2	<p>I.2. 100 dont 1/3 sont des femmes</p> <p>O.2. 50% des initiatives de la RSE réalisées</p> <p>Q.2. 05 initiatives alternatives développées pour les femmes</p>		X	X		MMG	04000	72100	12 000
Année 3	<p>N.3. 05 initiatives</p> <p>O.3. 80% des initiatives de RSE réalisées</p> <p>Q.3. 1000 emplois sont créés par le biais de la Bourse de sous-traitance et de partenariat dont 50% sont occupés par des femmes et des jeunes de moins de 25 ans</p>					PNUD	A MOBILISER	72100	88 000
	<p>2.2 Politique de responsabilité sociale des entreprises minières (RSE) est élaborée</p>					PNUD	PBF	71200	60 000
	<p>2.2.a Organiser un forum national sur la RSE précédé d'une étude de base sur la mise en œuvre de la RSE dans le secteur minier aboutissant à l'identification des axes d'intervention pour la formulation d'une politique nationale sur la RSE</p>	X				PNUD	PBF	75700	40 000
	<p>2.2.b Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation, de communication et de mobilisation sociale sur la RSE avec un accent particulier sur les groupes ayant des besoins spécifiques</p>					PNUD	PBF	72100	50 000
	<p>2.2.b Renforcer les capacités des acteurs du secteur minier en matière de la mise en œuvre de la RSE avec une prise en compte des aspects Genre, Environnement et Droit de l'homme</p>	X				PNUD	PBF	72100	179 000
	<p>2.2.c Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'une base de données et d'un système de partage d'information sur la RSE en Guinée</p>		X			CMG PNUD	TIF-BCPR	72100	40 000
	<p>2.2.d Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'une bourse de sous-traitance et de partenariat</p>		X			ONUDI CMG	A MOBILISER	72100	400 000
	<p>2.3 Implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale est mieux documentée</p>								
	<p>2.3.a Réaliser une étude sur l'exploitation artisanale de la mine et ses effets, y compris les problèmes spécifiques aux femmes et aux enfants</p>		X			PNUD	04000	72100	30 000

Handwritten initials: n, AW

	2.3.b Organiser des campagnes de sensibilisation des parents sur le travail des enfants dans l'exploitation minière	X			MMG	TF-RBA	75700	10 000
						Fonds de contre-partie		13 000
	2.3.c Identifier et mettre en place des activités alternatives en faveur des femmes/filles victimes de la prostitution dans les zones d'exploitation artisanale des mines	X	X		PNUD	TF-BCPR	72600	99 0000
3. Activités de gestion opérationnelle du projet	Conseiller(e) Technique Principal (e) / Coordonnateur (trice) de Projet – FTA P5	X	X		PNUD	TF-RBA	61300	PM
						TF-RBA		
Staff	Expert National, Gestionnaire du Projet (SC, NOB)	X	X		PNUD	04000	71400	82 000
						TF-BCPR		41 000
Equipements	Assistant(e) Administratif (ve) et Financier(e) (SC, G6)	X	X		PNUD	04000	71400	48 000
						04000		24 000
	Missions et voyage	X	X		PNUD	04000	71400	12 000
	Achat véhicule	X			PNUD	04000	72200	40 000
	Divers mobiliers de bureau (4 armoires, 5 bureaux, 5 fauteuils, 10 chaises, table de réunion et 15 chaises pour table de réunion)	X			PNUD	04000	72200	10 000
	Matériels informatiques (4 laptops, 1 desktop, 02 onduleurs, 01 petite imprimante couleur, 02 petites imprimantes noir blanc, 01 vidéoprojecteur, 01 scanner de bureau, 01 imprimante/ photocopieur couleur avec scanner)	X			PNUD	04000	72100	20 000
	Photocopieur	X			PNUD	04000	72500	3 000
Fonctionnement	Fonctionnement véhicule	X	X		PNUD	TF-BCPR	73400	45 000
						04000		
	Communication : téléphone et Internet	X	X		PNUD	04000	72400	12 000
	Fournitures de bureau et consommables	X	X		PNUD	04000	72400	9000

		X	X	X									
Suivi et Evaluation	Divers	X	X	X									
	Revue semestrielle, revue annuelle	X	X	X							04000	74500	
	Comités de pilotage (2 par an statutairement)	X	X	X			PNUD				04000	72100	15 000
											Fonds de Conjointerie		
	Missions de suivi de terrain (2 par an)	X	X	X							04000	71600	45 000
Evaluation finale du projet (2017)										04000	71200	30 000	

PARTIE VI. DISPOSITIF DE GESTION

6.1. Comité de Pilotage Thématique (ComPil)

Le Projet « *Mines et Développement Intégré et Durable* » représente un volet stratégique transversal des deux programmes thématiques du PNUD en Guinée : le Programme d'Appui à la Croissance Inclusive et le Programme d'Appui à la Gouvernance et à la Consolidation de la Paix. A ce titre, la mise en œuvre du Projet *Mines et Développement Intégré et Durable* repose sur les orientations définies dans le Plan d' Action du Programme Pays du PNUD (PAPP) avec l'appui des unités de gestion intégrée et de coordination.

La mise en œuvre de ce projet se fera sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage Thématique aligné sur les orientations stratégiques générales du Comité de Pilotage du Programme d'Appui à la Croissance Inclusive présidé par le Secrétaire Exécutif de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Ainsi, la mise en œuvre du Projet « *Mines et Développement Intégré et Durable* » sera placée sous la responsabilité du Comité de Pilotage Thématique « Mines et Développement Intégré et Durable », organe de décision dont les fonctions principales consisteront à :

- (1) donner des orientations générales et adopter les plans d'activités ;
- (2) examiner l'état d'avancement semestriel/annuel de la mise en œuvre du programme sur la base des rapports établis ;
- (3) décider des correctifs nécessaires pour une meilleure exécution des activités ; donner les directives nécessaires à la bonne exécution du programme ;
- (4) faire la promotion du Projet auprès des autres départements et des autres partenaires et programmes de Guinée, et
- (5) apporter son soutien à la mise en œuvre du Projet.

La présidence du Comité de Pilotage Thématique « Mines et Développement Intégré et Durable » sera assuré par le Ministère des Mines et de la Géologie.

Comité de Pilotage Thématique « Mines et Développement Intégré et Durable » se réunit au moins deux (2) fois par an sur convocation de son Président.

Un dispositif réglementaire précisera les conditions de son fonctionnement ainsi que de sa composition (fonctions d'utilisateur principal, de fournisseur principal et d'assurance projet).

Le Comité de Pilotage Thématique « Mines et Développement Intégré » comprend des représentants des diverses entités des secteurs publics et privés, de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) notamment :

- (i) Ministères en charge des Mines et de la Géologie, des Eaux et Forêts, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ; de la Jeunesse et de l'Emploi;
- (ii) Agences du Système des Nations Unies en Guinée impliqués dans le Projet
- (iii) Chambre des Mines de Guinée
- (iv) ONGs nationales et organisations de la Société Civile
- (v) Représentants des Communautés Rurales et Urbaines

6.2. Comité Technique Restreint du programme (CTR)/ Comité Technique Conjoint

Le Comité Technique Restreint (CTR) est une instance d'appui technique placée sous la supervision du Comité de Pilotage Thématique du Projet « *Mines et Développement Intégré et Durable* ».

Il est conçu comme un Comité Technique Conjoint associant les principales parties prenantes.

Il se réunira plus fréquemment selon le besoin et au moins une fois par trimestre.

Son secrétariat est assuré par l'expert national, gestionnaire de projet, par délégation du Coordonnateur Conseiller (e) Technique Principal (e) /Coordonnateur (trice) du Projet.

Le rôle du CTR est de superviser techniquement l'ensemble des activités dudit projet pour le respect de l'orientation stratégique du programme, d'approuver techniquement les rapports des consultants/Opérateurs nationaux et internationaux, de disséminer les bonnes pratiques et de s'assurer que la réalisation des activités suit une planification rigoureuse et un chronogramme de suivi et évaluation approuvé en début d'année.

Le Comité Technique Restreint fait un rapport sur les dossiers à lui soumis pour examen et émet un avis sur l'état d'avancement des activités planifiées dans le cadre dudit Projet au Comité de Pilotage thématique avant la réunion de celui-ci.

Le CTR sera composé de 7 points focaux, représentant les principales parties prenantes au projet.

(iii)- Rattachement du Projet au Ministère des Mines et de la Géologie à travers le Bureau d'Etudes et de Stratégie qui en sera la structure d'accueil. Organe de coordination, les capacités institutionnelles du Ministère seront renforcées par la mise en place d'une Unité de Gestion du Projet dont la mission s'étend à l'ensemble des tâches nécessaires à l'exécution et à la gestion du programme et au renforcement des capacités des experts nationaux.

(iv) L'Unité de Gestion du Projet (UGP) est coordonnée par le Directeur National du Programme, nommé par le Gouvernement. Celui-ci sera assisté par l'Unité de Gestion du Projet dirigée par un Conseiller Technique Principal/Coordonnateur du Projet (Expert International P5) recruté suivant les procédures du PNUD pour jouer le rôle d'Administrateur technique du programme.

A ce titre, l'Unité de gestion du Projet « *Mines et Développement Intégré et Durable* » sera composée de :

- ✓ Un(e) Conseiller(e) Technique Principal(e)/Coordonnateur (trice) du Projet (Expert International P5)
- ✓ Un (e) Expert(e) National(e) , gestionnaire de projet développement (SC niveau NOB)
- ✓ un(e) Assistant(e) Administratif (ve) et Financier(e) (SC niveau G6)
- ✓ un Chauffeur (SC)

L'Unité de Gestion aura entre autres mandats la gestion quotidienne du Projet, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières, la planification et la coordination des activités, le suivi-évaluation périodique interne des différentes sous-composantes du Projet et le renforcement des capacités des partenaires nationaux.

(v)- Utilisation du formulaire FACE (Autorisation de financement et confirmation des dépenses) par les partenaires nationaux d'exécution pour demander des fonds et faire rapport sur les dépenses comme décrit dans le CPAP. Sont autorisés à valider le formulaire FACE, le Directeur National du projet (Secrétaire General du Secrétariat ou son suppléant.

(vi)- Responsabilités du Gouvernement : mettre à la disposition de l'équipe du projet des locaux avec des bureaux fonctionnels et le personnel national de contrepartie (Directeur national du Projet et autres cadres fonctionnaires concernés par la réalisation d'activités spécifiques). Le financement des charges récurrentes, une fois le programme achevé, relèvera du Budget de l'Etat. Le Gouvernement

prendra également les dispositions qui s'imposent pour la capitalisation des meilleures pratiques et expériences développées par le Programme.

(vi)- **Principaux risques encourus** dans le cadre du fonctionnement du programme : retard dans la mise en place de la contrepartie de l'Etat ; la faible maîtrise de l'esprit et des modalités pratiques de mise en œuvre de l'Approche Harmonisée de Transferts de Fonds (HACT) ; le manque de transparence dans la sélection des consultants et des ONG ; l'instabilité monétaire et le risque de change ; le manque de ressources mises à la disposition des structures-cibles du programme par le Gouvernement pour leur fonctionnement normal ; les interférences des responsables administratifs et politiques dans la gestion du programme; les défaillances dans le respect des engagements politiques entraînant de fait un environnement macroéconomique et sociopolitique peu propice à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à la bonne exécution du programme lié également à la persistance de la maladie à virus Ebola et son impact sur les activités économiques.

6.2. Structure d'Organisation du Projet : Rôles et responsabilités

Direction Exécutive : En tant qu'organe d'exécutif du projet, la Direction Nationale du Projet assure la coordination de l'ensemble des composantes, elle veille à l'application des recommandations et orientations générales du Comité de Pilotage et approuve le calendrier d'exécution et en assure le suivi. Un Directeur National du Projet sera nommé par le Gouvernement qui prendra toutes les dispositions requises, y compris la mobilisation des services techniques concernés, pour faciliter la mise en œuvre efficace et diligente du projet.

Principal bénéficiaire : Le bénéficiaire principal est responsable de la validation des besoins et de vérifier que la solution répondra aux besoins dans les limites du projet. La position du bénéficiaire représente les intérêts de tous ceux qui bénéficieront du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre les objectifs. La position de bénéficiaire principal surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs et critères de qualité. Cette position peut nécessiter plus d'une personne afin de couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Les responsabilités du bénéficiaire principal sont de s'assurer des points suivants:

- Les spécifications des besoins du bénéficiaire sont exactes, complètes et sans ambiguïté
- La mise en œuvre des activités à toutes les étapes est suivie afin de s'assurer que les activités répondent aux besoins du bénéficiaire et progressent vers cet objectif
- L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue des bénéficiaires
- Les risques pour les bénéficiaires sont souvent surveillés

Principal fournisseur : Le fournisseur principal représente les intérêts des parties qui fournissent un financement et / ou l'expertise technique pour le projet (conception, développement, facilitation, achat, mise en œuvre). La principale fonction du fournisseur principal au sein du comité de pilotage est de conseiller l'équipe du projet quant à sa faisabilité technique. La position du principal fournisseur doit avoir l'autorisation d'engager ou d'acquérir les ressources nécessaires. Au besoin plus d'une personne peut être requise pour cette position. En règle générale, le partenaire d'exécution, le PNUD et / ou le(s) donneur(s) serait représenté pour cette position. Les responsabilités du principal fournisseur sont :

- S'assurer que les produits requis par les bénéficiaires demeurent cohérents du point de vue des fournisseurs
- Promouvoir et maintenir le cap sur les produits attendus du projet du point de vue de la gestion des fournisseurs
- S'assurer que les ressources des fournisseurs requises pour le projet soient disponibles

- Partager l'opinion des fournisseurs sur les décisions du comité de pilotage du projet sur l'opportunité de mettre en œuvre ou non les recommandations sur les modifications proposées
- Arbitrer et assurer le règlement des conflits en lien avec la priorité du fournisseur ou les ressources
- Donner des conseils sur le choix de stratégie, de conception et de méthodes pour mener à bien les activités du projet
- S'assurer que les normes définies pour le projet soient atteintes et utilisées à bon escient
- Surveiller les changements potentiels et leur impact sur la qualité des livrables d'un point de vue des fournisseurs
- Surveiller les risques dans les aspects de la mise en œuvre du projet

Assurance du projet : L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage. Le comité de pilotage effectue les fonctions de surveillance du projet de façon indépendante et objective. Ce rôle s'assure que les jalons de la gestion de projet soient gérés et complétés. La responsabilité d'assurance qualité du projet doit chercher à répondre à la question «Que doit-on assurer ?». Les aspects clés qui doivent être vérifiés par l'assurance du projet tout au long du projet afin d'assurer qu'il demeure pertinent, qu'il suive les plans approuvés et qu'il continue à rencontrer les cibles prévues avec la qualité attendue.

- Maintien d'une liaison solide pendant tout le projet entre les membres du comité de pilotage
- Les besoins et attentes des bénéficiaires sont rencontrés et gérés
- Les risques sont contrôlés
- Le respect de la justification du projet (analyse de rentabilisation)
- Le projet s'insère bien dans le programme de pays
- Les bonnes personnes sont impliquées
- Une solution acceptable est développée
- Le projet demeure viable
- La portée du projet ne dépasse pas les bornes de façon inaperçue
- Les communications internes et externes fonctionnent
- Les règles et règlements applicables du PNUD sont respectés
- Les contraintes législatives sont respectées
- Le respect des exigences et normes de suivi et de présentation de rapports
- Les procédures de gestion de la qualité sont bien suivies
- Les décisions du comité de pilotage du projet sont respectées et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises

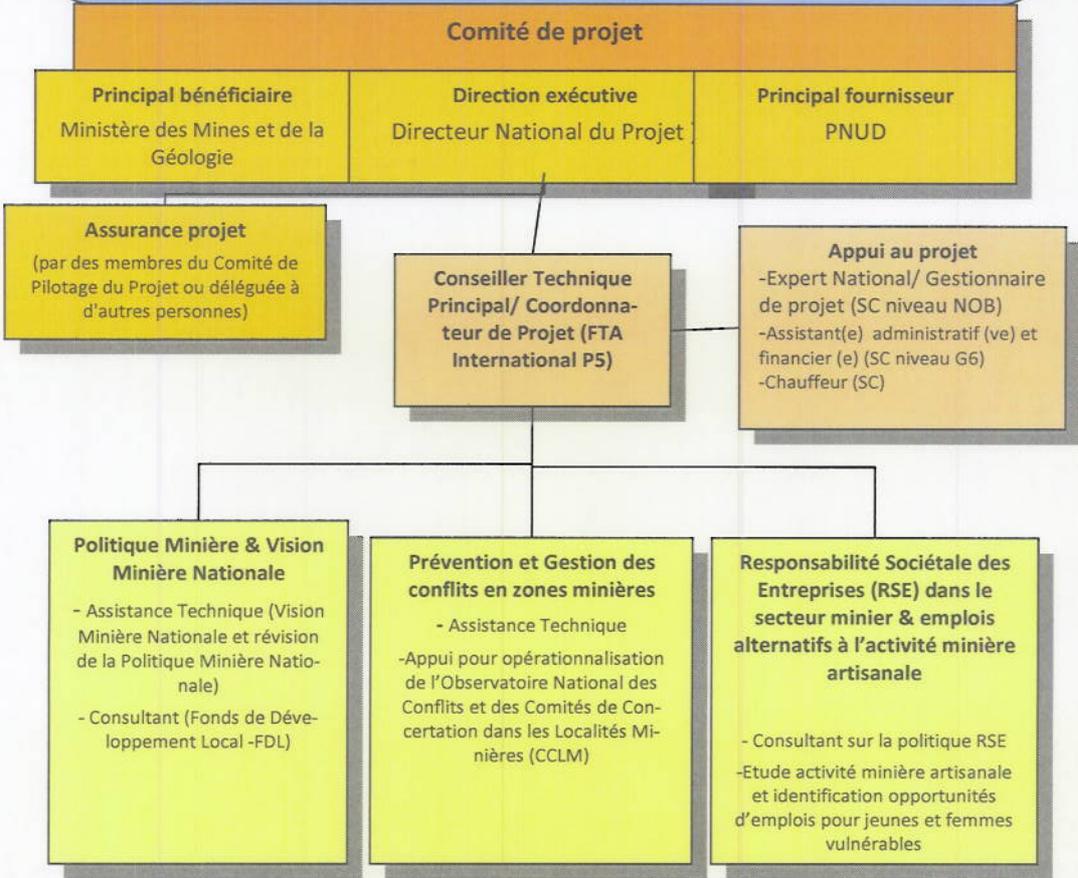
Le/La Conseiller(e) Technique Principal (e)/ Coordonnateur (trice) de Projet (Expert (e) International (e) P5): Outre l'appui-conseil stratégique de haut niveau au Ministre des Mines et de la Géologie, le/la Conseiller(e) Technique Principal (e) est responsable de la gestion, la supervision et la coordination de l'ensemble du projet. A ce titre, il/elle maintient un contact permanent avec les entités responsables de la mise en œuvre des activités à travers ses trois volets stratégiques, à savoir : Vision Minière Nationale/ Politique Minière, gestion et prévention des conflits et responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier. Il/elle apporte un appui conseil opérationnel au Directeur National du Projet et

Il propose les plans de travail pour chaque composante du projet, élabore les rapports d'exécution à soumettre au comité de pilotage et veille au respect des calendriers et délais de livraison des produits. Dans l'exercice de ses fonctions et tâches, le Conseiller Technique Permanent (CTP) ainsi que l'assistance technique recrutée dans la mise en œuvre des trois volets du projet, à savoir : politique minière, prévention des conflits et RSE.

Le CTP est également responsable de l'appui technique et méthodologique à toutes les parties impliquées dans la réalisation des résultats du projet. Il attire l'attention des entités concernées sur les risques, les retards dans le déroulement des activités et formule des recommandations en vue de révision/ adaptation et corrections pour atteindre les objectifs assignés au projet. Il apporte des conseils au Comité de Pilotage ainsi qu'à l'exécutif pour le bon déroulement du projet et son impact sur les institutions ciblées

Appui au projet : Cet organe apporte l'appui administratif, logistique et opérationnel respectant les standards du PNUD à toutes les parties impliquées dans la réalisation des résultats du projet.

Projet Mines et Développement Intégré et Durable : Structure de Gestion du Projet



PARTIE VII : SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de Planification, Suivi et Evaluation axé sur les résultats de développement du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante en conformité avec le CPAP, telle qu'institué avec le Gouvernement depuis plusieurs années.

Dans le cadre du cycle annuel :

- Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de pilotage par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans Atlas.
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Rapport d'examen annuel.** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le gestionnaire du projet et transmis au Comité de pilotage. Le rapport d'examen annuel devra respecter le format du rapport standard du Bureau Pays du PNUD, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport annuel et une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante.
- **Evaluation finale du projet.** Durant la dernière année, une évaluation finale sera réalisée pour mettre en exergue les principaux progrès réalisés vers l'atteinte des produits attendus.

Enfin, un audit annuel du projet sera réalisé par un cabinet indépendant qui sera recruté par le PNUD.